



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès - verbal N° 3

**Séance extraordinaire
du jeudi 6 novembre 2008 à 21 h 10**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2008
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption d'un premier train d'arrêtés-tarifs pour la mise en œuvre de la commune de La Tène le 1^{er} janvier 2009
4. Motions et propositions
5. Interpellations et questions
6. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
7. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance à 21 h 10, avec passablement de retard, et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

1. Appel

<u>Présents</u> : 38	<u>Excusés</u> : 3	<u>Absent</u> : 0	<u>Majorité</u> : 20
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

Sont excusés : Mme M. Penaloza (PSLT) ;
MM. P. Perret (PLRT) et J.-P. Ros (PSLT)

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle que les intervenants sont priés de se lever et d'annoncer leur nom avant de prendre la parole afin de faciliter la prise du procès-verbal.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2008

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2008 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adoption d'un premier train d'arrêtés-tarifs pour la mise en œuvre de la commune de La Tène le 1^{er} janvier 2009

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de travailler sur ce rapport de la manière suivante.

Nous allons le diviser en cinq parties. Dans l'entrée en matière, nous allons parler du concept général du rapport et ensuite parler de chaque objet séparément. Nous voterons l'entrée en matière sur la globalité du rapport puis sur chacun des arrêtés.

M. J.-M. Germanier (cc) signale qu'il sera relativement bref, tant ce rapport paraît au CC complet et facile à appréhender.

Il s'agit d'un premier train d'arrêtés-tarifs qui concerne quatre points, à savoir l'approvisionnement en eau potable, l'épuration des eaux, l'enlèvement des déchets et la taxe annuelle des chiens.

Comme il s'agit d'un premier train d'arrêtés tarifaires, vous comprendrez aisément qu'il y aura prochainement un second voire un troisième train d'arrêtés tarifaires, comme indiqué en page 2 du rapport, qui concerneront les taxes et émoluments d'administration et d'urbanisme, la participation financière des responsables légaux concernant les prestations des structures d'accueil de la petite enfance ainsi que les jetons de présence et des indemnités aux membres des autorités communales.

Par rapport à ce qui vous est proposé ce soir, la philosophie du CC était de s'en tenir strictement à ce qui était prévu dans la convention de fusion. Cela aurait été malhonnête de la part du CC de proposer autre chose.

Chacune des quatre taxes a fait l'objet d'une comparaison entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier et vous avez à l'extrême droite du tableau ce qui a été retenu pour La Tène. C'est très transparent et il y a pas mal d'informations. Celui qui a voulu s'y intéresser avait de quoi faire.

Au niveau des trois premières taxes, l'approvisionnement en eau potable, l'épuration des eaux et l'enlèvement des déchets, la convention de fusion faisait état que l'on prenait la taxe la plus avantageuse et c'est ce qui est proposé ce soir par le CC.

La taxe annuelle des chiens ne faisait l'objet d'aucune mention dans la convention de fusion. Le CC a donc cru comprendre qu'il avait une certaine marge de manœuvre dans ce cadre-là. Pour fixer cette taxe, qui était modeste à Thielle-Wavre (80 francs par année, contre 100 francs à Marin-Epagnier), le CC a regardé ce qui se faisait dans les communes alentours et s'est aperçu que si on la fixait à 80 francs, on était dans le bas du panier, que si on la mettait à 120 francs, on était dans le haut du panier. La fixer à 100 francs représentait donc une bonne moyenne, en sachant qu'il ne faut pas trop s'attarder par rapport à cette taxe parce qu'elle est quand même relativement marginale dans le budget communal.

M. A. Cramerj (PSLT), au nom de la commission financière, signale que celle-ci s'est réunie dans son intégralité la semaine passée et a examiné le rapport général avec les quatre propositions de taxe.

Comme l'a dit le CC, il y a une convention qui a été élaborée avant qu'on vienne ici ce soir et les commissaires n'ont pas voulu toucher aux trois premières, soit l'approvisionnement en eau potable, l'épuration des eaux et l'enlèvement des déchets. On a discuté et obtenu quelques renseignements complémentaires de la part du CC, notamment que les réseaux soient unifiés dès que possible avec ceux de Marin-Epagnier (La Tène), parce qu'actuellement Thielle-Wavre a des prestations qui viennent de Saint-Blaise et qui coûtent beaucoup plus cher. Il faudra rapidement éviter ces surcoûts parce qu'on peut fournir l'eau et l'épuration à un prix meilleur marché.

Une autre question a aussi été évoquée sur ces arrêtés, parce qu'il y a quand même une moins-value puisqu'on a opté pour les taxes les meilleures marché des deux communes, mais il faut qu'on analyse assez rapidement la situation financière de la nouvelle commune pour qu'elle puisse répondre aux dispositions légales et subvenir entièrement aux coûts.

La commission financière a accepté les trois premiers arrêtés à l'unanimité.

Comme rien n'était indiqué dans la convention de fusion concernant le quatrième arrêté, il y a eu une discussion assez importante. Si on regarde pour les trois premiers, on a dit qu'on diminue au plus bas. La seule fois que les habitants de Marin-Epagnier auraient pu profiter de ça, là on a dit qu'on remonte. C'est une peccadille qui représente environ 5'000 francs, mais une minorité de la commission estimait qu'on devait là aussi appliquer la même théorie et fixer la taxe à 80 francs comme la commune la meilleure marché. C'est une petite chose si on regarde les chiffres des trois autres arrêtés.

La commission financière a décidé par quatre *oui* de soutenir le projet communal contre deux *non* et une abstention.

M. M. Borel (PSLT) signale que son groupe a débattu de ce premier train d'arrêtés-tarifs lors de sa séance de préparation.

Il est évident que l'adoption de telles mesures est urgente pour permettre à la nouvelle commune de fonctionner de manière équitable et organisée dès le 1^{er} janvier 2009.

Plusieurs questions de détail ont trouvé réponse lors de notre séance de préparation et il n'y reviendra pas.

Quelques points restent ouverts et il y reviendra lors de la discussion de chaque arrêté, mais dans l'ensemble le groupe socialiste est assez favorable à ce premier train d'arrêtés-tarifs.

M. G. Togni (PLRT) signale que lors de notre séance de préparation, nous avons analysé le contenu du rapport concernant le premier train d'arrêtés-tarifs.

Les explications fournies sont claires et les critères appliqués pour fixer les tarifs sont cohérents.

Ainsi, nous avons rapidement adopté à l'unanimité et sans abstention, les quatre arrêtés tels que proposés.

Nous tenons à remercier le CC et l'administration de la qualité et la clarté du rapport fourni.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de passer à la discussion concernant le premier point s'agissant de l'approvisionnement en eau potable.

M. D. Jolidon (ELT) signale que la différence du prix a surpris plus d'un membre, en particulier ceux de Thielle-Wavre.

A ce prix, la boisson anisée à cinq doses d'eau pour une d'alcool devait être une boisson de luxe dans cette partie de la nouvelle commune.

Plaisanterie mise à part, le pourquoi de la différence de 221% a laissé chacun sur sa faim. Soit le prix était surfait et dans ce cas nous aurions aimé en connaître le prix exact et le pourquoi de cette surfacturation, soit le prix était correct et le manque à gagner de 140'000 francs provoqué par la baisse du prix pour les habitants de Thielle-Wavre sera-t-il compensé par une augmentation du prix de vente à court ou à moyen terme ?

M. M. Borel (PSLT) signale que le groupe socialiste tient à souligner cette baisse importante accordée pour l'approvisionnement en eau.

Le principe de la taxe la plus basse ayant déjà été accepté auparavant, lors des travaux préparatoires à la fusion, nous ne le contesterons pas ce soir.

Il faudra juste s'en souvenir lorsqu'on aura fait les comptes si vraiment une fois il fallait remonter cette taxe, savoir qu'on est quand même parti d'assez haut.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que, par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par son collègue Giuseppe Togni, nous n'avons rien à ajouter sur ce qui a été dit sur ces arrêtés pour la suite, ceci afin d'éviter de se lever trois fois pour le redire.

M. D. Rotsch (cc) donne un premier élément concernant la taxe d'approvisionnement en eau potable.

Il est vrai que la différence est importante et en donne brièvement le détail.

Aujourd'hui, l'Est de la commune de La Tène est alimenté par un autre réseau que celui de l'Ouest de la commune. Il y a donc des mesures techniques à mettre en place pour arriver à distribuer l'eau au même tarif sur l'ensemble du territoire.

Le tarif proposé de 1.20 franc est pour 2009. En 2010 ou 2015, ce tarif sera certainement appelé à changer car il y aura des travaux d'entretien ou des travaux de consolidation du réseau à apporter. L'évolution n'est pas contenue aujourd'hui mais la base de calcul a été faite comme le dit la convention de fusion au tarif le plus bas. Il faut savoir que c'est un compte autoporteur.

A Marin-Epagnier, chaque année, il y a une partie de la taxe qui est encaissée qui va dans une réserve et avec ceci nous arrivons à investir et à amortir les différentes installations et améliorations qui sont apportées au réseau.

Il rappelle que les assainissements du réservoir de La Prévôté et de la station de pompage de Vigner, qui font partie d'un programme d'assainissement proposé à l'époque du côté de Marin-Epagnier, n'ont pas été inutiles.

Avec ce coût de 1.20 franc, on arrive à absorber ce manque à gagner qu'on a à l'Est de la commune de La Tène. Il faut aussi savoir que c'est relativement une petite partie de l'ensemble de la consommation (60 ou 80'000 m³ par année pour l'Est de la commune contre 800'000 m³ pour l'Ouest) mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire.

Il y a des projets de connexion des deux réseaux. Un jour viendra où ces projets vous seront évidemment proposés dans un rapport.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de passer à la discussion concernant le deuxième point s'agissant de l'épuration des eaux.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'ici aussi la surprise fut de mise et de taille.

On s'est demandé quelles explications rationnelles on allait donner à cette différence, ici de 352% pour nettoyer l'eau.

On n'a pas eu de réponses satisfaisantes. Mêmes remarques pour les 200'000 francs de manque à gagner qui ont fait l'objet du point précédent.

M. M. Borel (PSLT) signale que dans la rédaction de l'arrêté, il y a une petite répétition malencontreuse à l'article 4, 1^{er} alinéa, 2^e ligne, où il est indiqué le mot "selon" deux fois mais on ne va pas demander un amendement pour cela. Il demande simplement de le corriger.

M. D. Rotsch (cc) signale qu'on est dans le même cas de figure qu'auparavant, mais en parlant d'autre chose dans la mesure où on ne parle plus d'adduction mais d'évacuation.

Après analyse, cette différence de prix est surtout due au fait des investissements importants que l'ancienne commune de Thielle-Wavre a apporté dans l'ensemble de son réseau de l'évacuation des eaux et on parle principalement d'amortissements qui sont aujourd'hui effectués.

Là aussi, il y a une question de comparaison au niveau des volumes. Il est vrai qu'avec le compte d'épuration des eaux (compte n° 710), on est un petit peu plus tendu mais les projections montrent que l'opération est tout à fait faisable.

Le tarif, malgré le fait qu'il soit fixé aujourd'hui à 2 francs, va aussi évoluer mais il ne peut pas dire maintenant quelle sera son évolution parce que des travaux devront aussi être apportés du côté de l'Ouest de la commune de La Tène.

Pour la petite histoire, la commune de Marin-Epagnier était très bonne élève du côté de son réseau d'évacuation des eaux mais il y a encore de gros ouvrages à réaliser. Il pense notamment à la rue de la Gare et au chemin du Chenevier où les travaux seront importants. Le prix du m³ d'évacuation des eaux sera peut-être aussi appelé à évoluer.

Concernant le tarif du traitement de l'eau, comme nous faisons partie du même syndicat, le syndicat de la Châtellenie de Thielle, les tarifs sont les mêmes pour toutes les communes en fonction d'une clé de répartition qui est assez compliquée (quantité d'eau, avancement des travaux de mise en séparatif, etc.).

Ceci dit, il rappelle encore une fois que nous faisons partie des très bons élèves à ce niveau-là.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de passer à la discussion concernant le troisième point s'agissant de l'enlèvement des déchets.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'il n'a pas de remarque à faire concernant les taxes proposées mais cependant une concernant le dernier paragraphe du rapport qui parle du nombre de tournées qui seraient prises en compte.

On s'est demandé pourquoi, si jusqu'ici le nombre de tournées de ramassage à Thielle-Wavre était judicieux et suffisant, envisager d'en doubler le nombre ? Il serait peut-être plus intéressant et plus économique de se demander si le nombre de tournées de ramassage dans certains quartiers de l'ancien Marin-Epagnier ne devrait pas être revu à la baisse.

M. M. Borel (PSLT) signale que le groupe socialiste voulait juste souligner malheureusement qu'il n'y avait pas de lien de causalité entre les déchets produits et la taxe payée mais nous admettons, ou nous admettons, qu'il s'agisse d'une mesure transitoire avec des paliers imposés par l'Etat et ceci dans l'attente d'autres nouvelles.

M. D. Rotsch (cc) indique que le CC a souhaité niveler la question, c'est-à-dire mettre tout le monde sur le même pied d'égalité en ce qui concerne la levée des déchets.

Il est vrai qu'une analyse de fond doit être apportée mais elle est en cours. Elle n'est pas forcément basée sur le simple fait de faire une levée deux fois par semaine mais elle va plus loin.

Aujourd'hui, on planche sur un projet de conteneurs enterrés pour remédier à la problématique des transports, c'est-à-dire baisser leur coût. Pas plus tard que mercredi, on a eu une séance avec les communes d'Hauterive au Landeron, y compris Enges et Lignièrès, où on a justement discuté de ce projet de conteneurs enterrés qui permettrait, de manière conséquente, de réduire le nombre de trajets (kilomètres à la tonne). La question ne s'est pas uniquement focalisée sur le coût, question extrêmement importante il est vrai, mais également sur l'effet sur l'environnement, qu'on calcule aussi en grammes ou en tonnes de CO₂ par kilomètres parcourus sur l'année.

Il s'agit vraiment d'un concept global, aujourd'hui bien avancé, mais qui dit conteneurs enterrés dit aussi un certain financement qui s'inscrira dans un plan financier, qui paraît judicieux dans ce cadre-là, puisqu'on cherche à faire des économies, économies possibles et très importantes au niveau de l'environnement. Cette solution nous semble intéressante.

Pour répondre à la question, au départ on a voulu niveler et mettre tout le monde sur un même pied d'égalité tout en allant dans l'étude d'une meilleure rationalisation mais cette fois sur l'ensemble du territoire.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, propose de passer à la discussion concernant le quatrième point s'agissant de taxe annuelle des chiens.

M. M. Borel (PSLT) signale que le groupe socialiste propose d'amender cet arrêté pour fixer la taxe à 80 francs plutôt qu'à 100 francs.

En effet, le groupe socialiste souhaite une certaine cohérence dans ce premier train d'arrêtés-tarifs.

Premièrement, dans tous les arrêtés précédents, conformément aux travaux de préparation de la fusion des communes, c'est le principe de la taxe la plus basse qui a été appliqué.

En ce qui concerne la taxe des chiens, rien n'avait été discuté auparavant. Pourquoi appliquer soudainement le principe de la taxe la plus chère ? Certains se sont demandés si cela était lié au port obligatoire de la médaille par les chiens, obligation qui ne semblait pas être effective à Thielle-Wavre. Le rapport du CC ne nous renseigne pas sur cet aspect de la question.

Deuxième argument, plutôt de sensibilité, il ne s'agit pas de froisser le contribuable de Marin-Epagnier. En effet, les habitants de Thielle-Wavre bénéficieront de réductions significatives de leurs taxes, par exemple le prix du m³ d'eau qui passe de 7 à 2 francs, ce qui n'est pas tout à fait négligeable.

Par souci d'équité, nous ne pouvons que proposer d'abaisser cette taxe des chiens au niveau pratiqué jusqu'alors à Thielle-Wavre.

Troisièmement, argument plutôt social, cette taxe ne touche pas nécessairement les personnes les plus fortunées de la commune. Les chiens ont un rôle social indéniable, notamment auprès des personnes seules, des personnes âgées ou de celles qui ont des problèmes d'intégration sociale.

Le groupe socialiste soutiendrait une taxe plutôt basse.

Finalement, cet amendement n'impliquerait pas un manque à gagner important pour la commune - comme cela nous a été dit tout à l'heure, c'est une taxe un peu marginale - étant donné le nombre de chiens recensés (250), cela représente à peu près 5'000 francs par année. Il croit qu'on discute là pour pas grand-chose.

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'on parle de 250 chiens. Ce ne sont pas tous les contribuables de Marin-Epagnier qui se verront remettre une ristourne, donc rapportée à l'ensemble des gens de Marin-Epagnier, 5'000 francs divisés par le nombre, cela représente un gain minime.

Si on rapporte ce montant à la crotte, on arrive à un peu moins de 2 francs par crotte qui est laissée par terre et est ramassée par la communauté. Donc, même si c'est un loisir, si c'est bien pour la socialisation des anciennes personnes, le travail qui est fait doit être fait. Il trouve que 2 francs par crotte n'est pas énorme.

Pour conclure, comme toutes les choses, il y a trois sortes de gens : ceux qui aiment, ceux qui détestent et ceux qui s'en moquent. Malheureusement, il fait partie de ceux qui détestent, il y a avait de ceux qui aimaient mais même ceux qui aimaient ont proposé 100 francs.

M. M. Luthi (cc) signale qu'il ne s'agit pas ici d'aboyer et rappelle que la taxe était aussi de 80 francs à Marin-Epagnier et suite aux "dégâts" causés par les chiens ici et là, suivant le quartier que vous habitez (on sait de quoi on cause), nous avons décidé d'augmenter cette taxe pour mettre en place tout un système (système "Bravo") permettant de ramasser ces crottes.

Il fallait nettoyer les places publiques et les places de jeux. A un certain moment, du côté du chemin du Chenevier et des alentours, il fallait presque en été se boucher le nez, tellement ça puait. C'était exactement la même chose le long de la route de La Tène.

Ceci nous a amené à l'époque à sensibiliser aussi un peu plus les gens, non seulement avec une taxe mais aussi avec de l'information, via la commission de salubrité, et le CG avait accepté d'augmenter, compte tenu de tout cela, la taxe à 100 francs.

Il pense qu'il faut garder cette taxe à 100 francs car cela lui paraîtra difficile par la suite de la remonter. Si on fait un "cadeau" aux propriétaires de chien(s), il voit mal, d'ici deux ou trois ans, comment revenir éventuellement pour augmenter cette taxe.

Il faut aussi savoir que dans cette taxe, 30 francs sont prélevés par l'Etat. Le jour où il baissera cette partie de la taxe, on pourra éventuellement faire le même geste.

Ce n'est pas une bonne chose que de baisser cette taxe maintenant.

On parle aussi du rôle social. Pourquoi pas ? Mais quand on pense aux centaines (ou milliers) de francs que les propriétaires de chien(s) dépensent chaque année en habits, en coiffeur, en pédicure, etc., il n'est pas sûr que la taxe les gêne beaucoup autant que ça et qu'ils en tiennent compte.

M. A. Crameri (PSLT) trouve que si on veut améliorer la situation des crottes, il faut faire des contrôles et avoir un règlement qui pénalise ceux qui dérogent.

Sur ces 250 chiens, il y a peut-être 30 propriétaires qui ne ramassent pas les crottes et là il faut les pénaliser. Il faudrait leur donner une amende pour qu'ils fassent attention.

M. M. Luthi (cc) signale que M. Crameri a raison. C'est une minorité qui pénalise une majorité. Cela se passe d'ailleurs dans tous les domaines. Malheureusement, pour surveiller cette minorité, vous pensez bien qu'il faudrait avoir du monde pour ça. Cela serait disproportionné d'engager des gens qui surveillent les propriétaires de chien(s), parce qu'il faut bien savoir qu'ils sortent à minuit ou cinq heures du matin mais pas forcément durant la journée. La surveillance est donc quasi impossible. Les gens savent que c'est amendable mais c'est vraiment une minorité qui engendre ce genre de désagréments.

M. A. Cramer (PSLT) reconnaît qu'il faut du monde pour ramasser les crottes de chien(s) mais pose la question de savoir si des amendes ont déjà été données.

M. M. Borel (PSLT) précise, suite aux différentes interventions qui ont eu lieu, qu'il est clair qu'on ne touche pas tous les contribuables mais ceux qui n'ont pas forcément les moyens.

Cette décision n'est pas faite pour savoir si on a besoin de 5'000 francs de plus ou de 5'000 francs de moins pour la commune. C'est plus une question d'équité.

Dans ce processus de fusion, on abaisse tout au plus bas et tout d'un coup, pour une fois que les Marinois pourraient en bénéficier, on garde le tarif le plus haut.

C'est plutôt cette question de principe qui le dérange (questions de principe et d'équité) par rapport à ce train d'arrêtés-tarifs.

M. S. Girardin (ELT) signale qu'il a pris cinq minutes pour aller voir sur Internet une étude de la Fédération Romande des Consommateurs/trices (FRC) qui dit qu'un Suisse dépense en moyenne 270 francs par mois pour son chien. Les dégâts liés au ramassage de crottes ne sont pas comptés dans ce coût-là et l'impact est alors estimé au double (500 à 550 francs par mois). Les 20 francs dont nous parlons ici sont vraiment une *crotte de nez*.

M. E. Flury (PSLT) a l'impression qu'on dévie un tout petit peu du débat principal avec ces 20 francs. C'est vrai qu'il y a ceux qui aiment et ceux qui n'aiment pas mais il constate que beaucoup de promeneurs ont des petits sacs à caca dans leurs proches ou leur sac.

Personnellement, il soutiendra cet amendement pour la simple et bonne raison que l'on va dans le sens choisi dans ce train d'arrêtés.

On a tout fixé au plus bas, avec des différences assez significatives, alors il faut que nous soyons crédibles. Il va juste accepter cet amendement pour le crédibilité de ce qu'on fait.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière sur le rapport du CC au CG est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant le tarif de vente de l'eau potable est accepté à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la taxe d'épuration est accepté à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant la taxe des déchets est accepté à l'unanimité.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale qu'avant de voter sur l'arrêté concernant la taxe annuelle des chiens, nous devons nous prononcer sur l'amendement déposé par le parti socialiste qui stipule à l'article premier, alinéa 1 : "La taxe annuelle par chien est fixée à 80 francs."

L'amendement présenté par le parti socialiste est refusé par 25 voix contre 11 et 1 abstention.

L'arrêté du Conseil général concernant la taxe annuelle des chiens est accepté par 30 voix contre 5 et 2 abstentions.

4. Motions et propositions

Aucune.

5. Interpellations et questions

Aucune.

6. a) Communications du Conseil communal

M. D. Rotsch (cc) informe le CG que la nouvelle ligne La Tène - Le Landeron devrait débiter le 15 décembre 2008. 7 arrêts sont prévus sur le territoire communal, à savoir : Marin, Collège ; Marin-Epagnier, Gare ; Marin, La Tène ; Epagnier ; Wavre, Les Motteresses ; Wavre, Collège ; Thielle, Le Verger.

De plus amples informations vous parviendront par voie postale.

M. M. Muster (cc) informe le CG quant à la future organisation de l'école de La Tène, suite à divers changements opérés.

Premier changement conséquent, celui qui découle de la fusion. : un effectif important se dégage.

On arrive à pas loin de 400 élèves pour une vingtaine de classes, ce qui crée un établissement assimilable au centre secondaire du Bas-Lac, qu'on a partagé entre les collèges de Saint-Blaise et Marin.

La conséquence de cette fusion, c'est la nécessité d'harmoniser en douceur le fonctionnement des différents collèges, celui qui est à Wavre et ceux qui sont à Marin.

Deuxième point important, qui vient soutenir la configuration de l'école de La Tène telle qu'elle va se définir prochainement, c'est qu'en juin 2006, le Grand Conseil a adopté une loi apportant des modifications majeures à la législation cantonale concernant les autorités scolaires.

Les commissions scolaires étaient les seules autorités exécutives et seront supprimées. Ce sont les Conseils communaux qui, dorénavant, vont assumer toutes les tâches qui, jusqu'alors, étaient assumées par ces commissions scolaires.

Un conseil d'établissement scolaire est toutefois constitué pour appuyer, mais avec une voix consultative, le travail du CC dans cette gestion.

Il faut toutefois savoir que ce conseil d'établissement scolaire ne se verra pas avoir des tâches qui se verront superposées aux tâches qui étaient dévolues aux commissions scolaires jusqu'à maintenant.

On ne remplace pas les commissions scolaires par le conseil d'établissement scolaire.

C'est vraiment bien le CC qui va exercer le pouvoir qui a été exercé par les commissions scolaires jusqu'à maintenant.

Toutes les tâches assumées par les commissions scolaires (p.ex. contrôle des fréquentations, demandes de congé, litiges entre différents partenaires de l'école [entre parents et/ou élèves, voire enseignant-e-s ou encore entre collègues], l'organisation des camps, déplacements en car, etc.) vont être ajoutées aux tâches régulièrement exécutées par le CC.

A ce propos, la loi a prévu que le CC a la faculté d'instituer une direction d'école sous réserve de ratification de l'Etat et de déléguer à ce(tte) directeur(trice) d'école certaines tâches exécutives.

En ce qui concerne La Tène, le Conseil d'Etat a donné récemment son accord pour l'engagement d'un(e) directeur(trice) à 50%.

Si vous vous demandez comment on en est venu là, ce serait une question bien légitime. Il va donc vous expliquer comment on est arrivé à engager un(e) directeur(trice) le plus rapidement possible.

La procédure de transition vers une école de La Tène a été initialisée le printemps dernier par les deux président-e-s des commissions scolaires (Mme Cornelia Schmid pour Thielle-Wavre et M. Eric Flury pour Marin-Epagnier) ainsi que par les deux cc en charge du dicastère (M. Lionel Jourdan pour Marin-Epagnier et lui-même pour Thielle-Wavre). Cette formation de quatre personnes a fait un travail important de réflexion pour assurer la meilleure transition possible vers une école de La Tène. Parmi les décisions prises, il y a eu notamment celle de procéder à l'engagement d'un(e) directeur(trice) d'école.

Sur huit candidats, cinq ont été reçus pour un entretien personnel. Parmi ces cinq, trois ont été sélectionnés et envoyés par un assesement au bureau CBVA SA à Neuchâtel.

Il paraît très important, vu la personnalité des collèves et de leurs occupants, que la personne qui va être choisie s'intègre dans ce nouvel environnement scolaire, capable de conduire et de cadrer une équipe constituée de deux équipes.

D'ici fin novembre, et forts d'analyses des dossiers qui nous sont parvenus et des observations qui nous ont été faites par cette formation de quatre personnes lors des entretiens individuels et des rendus qui nous seront remis par le bureau précité d'ici la fin du mois, le CC de La Tène pourra procéder à l'engagement d'une personne dès le 1^{er} janvier 2009, sur la proposition des anciennes autorités scolaires.

Mme Z. Bangerter (cc) informe le CG, concernant le CIS et plus particulièrement la cuisine et son restaurant, que cet été on a dû changer le steamer et on s'est aperçu que cette cuisine est vétuste. Elle a toutes ses installations et son aménagement d'origine.

En plus nous avons reçu la visite de l'inspection de la consommation et la cuisine n'est plus aux normes de l'hygiène et de la sécurité. Nous avons entrepris une étude (en cours) et les résultats seront connus courant 2009.

M. D. Jolidon (ELT) aimerait poser une question financière concernant l'école et son directeur.

Comme l'Etat le permet, est-ce que ce directeur aura le même statut que les enseignants (45% par la commune et 55% par l'Etat) ou est-ce que tout son salaire sera à la charge de la commune ?

M. M. Muster (cc) répond que c'est un poste à 50%, subventionné à 25% par l'Etat.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

7. Divers

M. D. Jolidon (ELT) a une remarque à faire.

Il a la chance, ou la malchance, pour la 2^e fois, de participer en tant que "public" aux séances du CG de Marin-Epagnier, parce qu'on ne comprend pas toujours toutes les interventions.

Suivant les personnes qui parlent, soit parce qu'elles articulent mal ou parce qu'elles ne parlent assez fort, on perd en tous les cas la moitié des discussions et des informations qui sont données.

Il faudrait peut-être demander à chacun de faire un effort, soit de se tourner, soit de parler plus haut. Merci pour le public !

M. L. Siliprandi (PLRT) a une petite requête à faire de la part de son groupe.

Nous souhaiterions savoir, puisque la législature commence, s'il était possible au CC de faire en sorte qu'il n'ait plus de convocation de séance(s) de commission(s) durant les semaines du CG.

Entre les séances des groupes et la séance du CG, notre belle commune, devenant toujours plus grande, on peut facilement s'imaginer que les séances auront tendance à s'allonger et comme on a tous des agendas très chargés, cela deviendra de plus en plus difficile. De plus, nos trois partis ou groupe ne se réunissent pas le même jour en séance de groupe.

En théorie, si une commission est convoquée un lundi ou un mardi soir, il y aura forcément un ou deux des trois groupes qui aura ses commissaires absents (il ne resterait que le mercredi puisqu'en principe il n'y a pas de séance le vendredi). Sur le nombre de semaines qu'il reste sur l'année, on souhaiterait éviter la convocation de ces commissions durant ces semaines-là.

M. L. Siliprandi (PLRT) propose aux questeurs de se partager la salle afin de gagner un précieux temps.

M. L. Siliprandi (PLRT) n'est pas certain que durant les communications du CC et du CG des questions ou discussions soient ouvertes.

M. M. Luthi (cc) pour répondre à la première question de .M. Siliprandi signale effectivement une collusion de dates involontaire durant cette semaine. Comme vous l'avez dit, il est extrêmement difficile de fixer des commissions qui conviennent à tout le monde.

L'année prochaine, une fois que toutes les commissions seront nommées le CC devra s'entretenir avec les présidents des différentes commissions de façon à établir un calendrier annuel qui fixerait non seulement les jours des séances mais également les fréquences. On aura comme cela un canevas annuel qui éviterait ces chevauchements et ces désagréments, charge après à chacun de s'arranger pour être là au jour et heure prévus.

Il est vrai que les séances sont conséquentes, tout le monde est bien pris, et certains ont même deux séances le même soir et ça devient à la limite presque intolérable.

M. J. de Almeida (ELT) aimerait revenir à cette nouvelle ligne de transports La Tène - Le Landeron. Est-ce que le CC peut nous dire la fréquence et les prix ?

M. D. Rotsch (cc) répond qu'on peut mais tout simplement pas ce soir. On n'a pas les documents avec nous et en travaillant de mémoire, il risque de vous raconter des salades. Mais si un de ses collègues veut se lancer dans l'opération, il lui cède volontiers la parole.

M. M. Muster (cc) signale que la fréquence sera de neuf paires de courses par jour (jours ouvrables et samedi).

Les horaires ont été calqués sur les horaires des trains qui s'arrêtent à la gare du Landeron et à la gare de Marin-Epagnier, de manière que les pendulaires, les personnes qui prennent le train pour aller à Berne par exemple et habitant Cressier, puissent avoir des correspondances.

Question prix, ce sera deux zones (Onde verte).

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale, concernant le comptage des voix, qu'il a remarqué qu'on partageait la salle à ce niveau-là, d'où des différences qui amènent à un recomptage.

Si les questeurs comptent toute la salle et que les résultats donnés correspondent, nous serons alors sûrs que le compte sera le bon. Il prie donc les deux questeurs de compter les voix de toute la salle.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 22 h 07 et vous donne rendez-vous le 11 décembre 2008 pour la séance du budget.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

M. Binggeli

N. Krügel